

SECTION 39 : Espaces, Sociétés et Territoires

Compte-rendu

SESSION DE PRINTEMPS 2015

La section 39 a tenu sa session de printemps du lundi 29 juin au mercredi 1^{er} juillet 2015.

La section est composée de :

AVELINE Natacha ; BOYER Florence ; BUSSI Michel ; COUDROY DE LILLE Lydia ; DEFIOLE Rodolphe ; ECKERT Denis ; FOULQUIER Eric ; GHIOTTI Stéphane ; GUERIN-PACE France ; HOYEZ Anne-Cécile ; KENNEDY Loraine ; LAMBERTS Christine ; LANCRET Nathalie ; LEMARCHAND Nathalie ; LOMPRES Nicole ; MAUPERTUIS Marie-Antoinette ; MEKDJIAN Sarah ; PEYROUX Elisabeth ; RAYMOND Richard ; SEMMOUD Nora ; WEBER Christiane.

La section est assistée de :

CHABOURINE Emilie.

Vie de la section :

France GUERIN-PACE a adressé sa démission en tant que membre nommé à la section 39 du CoNRS à compter du 1^{er} juillet. Nommée lors de la précédente mandature (elle avait siégé de 2010 à 2012), elle avait ensuite accepté un nouveau mandat en annonçant qu'elle partirait de façon anticipée. Sa présence a été l'un des vecteurs essentiels pour la transmission entre les 2 mandatures, assurant ainsi une continuité des pratiques de la section 39. Les membres de la section 39 la remercient pour sa participation active pendant 5 ans. Le CNRS devrait nommer un nouveau membre pour la fin de cette mandature ; la prochaine mandature démarrera en septembre 2016, pour une durée de 5 ans.

La section avait à examiner :

- 11 dossiers d'avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS pour lesquels elle a rendu :
 - 8 avis très favorables : UMR1563 AAU*, UMR5603 SET*, UMR5193 LISST*, UMR5602 GEODE*, UMR5593 LET*, UMR5062 IAO (section principale 33), USR3439 MOM au statut de MSH (section principale 32), UMR5194 PACTE (section principale 40).
 - 2 avis favorables : UMR5185 ADESS*, UMR5600 EVS*,.
 - 1 avis réservé : UMR5291 GREMMO* dont la désuétisation avec le CNRS est déjà actée au 1^{er} janvier 2016.
- 1 dossier d'avis de pertinence pour une nouvelle demande d'association au CNRS pour lequel elle a rendu :

* Rattachement principal section 39

- 1 avis réservé : FRE GAIA Geographical Information and Applications (section principale 7)
- Demandes d'expertise relatives aux structures opérationnelles de recherche
 - 6 demandes de changements de direction ou direction adjointe d'unités pour lesquelles elle a rendu 5 avis favorables (UMR IAO, UMR LISST, UMR PACTE, UMR Géographie-cités, USR MSH Bretagne) et une demande pour laquelle la section s'est déclarée dans l'incapacité de rendre un avis (USR CEFRES à Prague).
- 2 demandes de création de GDR : le GDR AR-SHS Analyse de réseaux en SHS (section principale 36) et le GDR EMR Energies Marines Renouvelables (section principale 10), pour lesquels la section a rendu 2 avis réservés.
- 30 dossiers d'évaluation à vague (dont 1 chaire d'excellence) pour lesquels elle a rendu :
 - 24 avis favorables
 - 4 avis différés
 - 2 avis réservés
- 1 dossier d'évaluation à mi-vague ayant fait l'objet d'un avis différé à la session précédente pour lesquels elle a rendu un avis favorable.
- 5 reconstitutions de carrière
- 3 demandes d'éméritat pour lesquelles la section a rendu 3 avis favorables.
- 2 demandes de changement de section

Outre ces évaluations, la section a procédé à des discussions internes (voir point 1), aux accueils en délégation (voir point 2) et a rencontré les directions des deux instituts dont elle relève (INSHS et INEE : voir point 3).

1. Echanges divers	3
1.1. Point sur les concours	3
1.2. Informations diverses	4
1.2.1. Comités de visite AERES/HCERES.....	4
1.2.2. Quelle évaluation pour les grandes unités (uni- ou multi-sites)	5
1.2.3. La recherche dans les ENSA	5
2. Campagne d'accueil en délégation	5
3. Echanges avec les directions de l'INSHS et de l'INEE	5
3.1. Les concours	6
3.2. Les délégations	6
3.3. Les règles d'évaluation des unités au regard de l'élargissement du périmètre scientifique	7
3.4. Evolution des unités.....	7
3.5. La logique COMUE, la politique de sites et le CNRS.....	7
4. Divers	9

1. Echanges divers

1.1. Point sur les concours

La section a auditionné

- 49 candidat-e-s (sur 158 dossiers soumis) au titre du concours CR2 en mars 2015 pour 5 postes ;
- 11 candidat-e-s (sur 37 dossiers soumis) au concours CR1 pour 1 poste ;
- 18 candidat-e-s (sur 18 dossiers soumis) au concours DR2 pour 2 postes.

La formule adoptée (auditions en séance plénière, oral de 15 minutes assorti de 10 minutes d'échanges) est, comme les années précédentes, jugée efficace et pertinente par les membres de la section : ceci permet un traitement homogène et équitable des candidat-e-s.

La section note la grande qualité d'ensemble des candidatures et le haut niveau du concours.

Les jurys d'admission (J.A.) de l'INSHS et de l'INEE se sont tenus. Chaque J.A. sont constitués de représentants de l'institut concerné par le poste, des sections, de personnes qualifiées (personnalités scientifiques ne siégeant pas dans les comités nationaux). Le J.A. de l'INSHS a entériné les classements émis par la section à la suite du concours, tout en raccourcissant, comme les années précédentes, la liste complémentaire.

Les 8 candidat-e-s classé-e-s au concours CR2 l'ont été suivant les critères suivants :

- qualité du projet
- qualité scientifique de la thèse
- qualité des publications
- perspectives nationales et internationales du projet

7 candidats sont finalement admis (5 en liste principale, 2 en liste complémentaire).

Les 3 candidat-e-s classé-e-s au concours CR1, outre les critères sus-mentionnés, ont répondu aux critères suivants :

- insertions dans des réseaux à perspectives nationales et/ou internationales
- qualité du dossier
- rayonnement scientifique
- implication et rôle dans des activités collectives
- activités de coordination de travaux collectifs

3 candidats sont admis (1 en liste principale, 2 en liste complémentaire).

Les 5 candidat-e-s classé-e-s au concours DR2 ont répondu aux critères suivants :

- qualité du projet, rayonnement scientifique international
- capacité à structurer un champ et à diffuser les connaissances
- recherches collectives, direction de projets
- prises de responsabilités
- capacité d'encadrement doctorale, expérience de formation à la recherche

4 candidats sont admis (2 en liste principale, 2 en liste complémentaire).

L'équilibre général inter-institut a été respecté. Les deux aires culturelles proposées au coloriage du concours CR2 (Afrique d'une part, les Amériques d'autre part) sont couvertes par une partie des chercheur.e.s admis au concours.

Concernant le concours DR, la section a exprimé auprès de la direction de l'INSHS l'insuffisance du nombre de postes de DR2 mis au concours cette année (2 au lieu de 3 les années précédentes) au regard de l'excellence du vivier.

Les affectations proposées par la direction du CNRS sont en cours au moment de la session de printemps. Il est noté que le CNRS met désormais en œuvre sa politique de site.

La politique de site est renforcée par les IDEX qui, pour certains d'entre eux, mettent en place des bourses aux nouveaux entrants (chercheurs, enseignants-chercheurs) à la condition qu'ils viennent de l'extérieur du site, au nom de l'attractivité. La section regrette cela dans la mesure où cela crée des situations contrastées et inégales entre les nouveaux recrutés.

En 2015, deux postes, fléchés sur des UMR en rattachement à la section 39, mais mis au concours dans d'autres sections, n'ont pas été pourvus : un poste de CR2 « Modélisation, analyse, traitement, représentation de l'activité en milieu urbain », affecté à l'unité Ambiances Architectures Urbanités (CERMA, Nantes) en section 7 et un poste de DR2 « Développement durable et information géographique », affecté à l'unité Lieux, Identités, eSpaces et Activités (LISA, Corte) en CID 52.

1.2. Informations diverses

La section 39 du CoNRS participe aux comités de visite pour les seules UMR en rattachement principal à cette section. Lors des sessions, elle émet un avis de pertinence à l'association des unités au CNRS pour toutes les unités ayant un rattachement à la section, en principal ou en secondaire.

1.2.1. Comités de visite AERES/HCERES

La section 39 continue de proposer systématiquement 2 représentants du CoNRS pour les comités de visite des unités : 1 issu des collèges A/B et 1 issu du collège C (personnels d'accompagnement à la recherche). La création de l'HCERES et la prise de fonction de nouveaux délégué.e.s n'a pas facilité la mise en place des comités dans de bonnes conditions pour les unités. L'HCERES, comme l'AERES préalablement, a donné pour consigne de ne prendre en charge qu'un représentant pour le CoNRS. Ainsi le représentant du collège C n'est pris en charge que dans la mesure où l'unité dispose de plateformes et/ou d'un nombre conséquent d'ITA. Ce seuil varie selon les délégué.e.s et produit des inégalités de traitement entre unités d'une même vague. Pour cette année, les comités de visite ont donc eu des configurations variables : 2 représentants au titre du CoNRS dont un du collège C ; 1 représentant CoNRS membre du comité de visite et 1 observateur (issu du collège C et pris en charge par l'unité) ; 1 représentant CoNRS membre du comité de visite (issu des collèges A/B) sans présence d'un représentant des personnels d'accompagnement à la recherche. Ainsi, près de la moitié des comités de visite s'est déroulée sans présence d'un représentant issu du collège C, quand bien même l'unité comptabilise une vingtaine d'ITA ou d'autres unités disposent d'un bilan avec d'importantes réalisations techniques reposant sur des compétences liées aux métiers d'accompagnement à la recherche.

Notons d'autre part que plusieurs comités de visite se sont déroulés dans des conditions humaines et matérielles difficiles cette année : visite dans un temps raccourci (1/2 journée), tensions dans les équipes liées à des regroupements imposés, modification du contour de l'unité au cours du processus d'évaluation...

1.2.2. Quelle évaluation pour les grandes unités (uni- ou multi-sites)

La section s'est retrouvée face à un problème à plusieurs reprises : qu'est-ce que la section évalue à propos des grandes unités, issues du regroupement de plusieurs équipes et souvent porteuse de thématiques et de champs disciplinaires extrêmement larges, avec parfois de nombreuses sections du Comité National en tutelles secondaires ? Quel regard efficace porter ? Une réponse a été de s'attacher à la qualité de la gouvernance, à la transdisciplinarité, à la cohérence scientifique à l'échelle des thèmes, axes... tels qu'ils sont présentés dans les dossiers.

Mais toujours est-il que la taille de certaines UMR pose question tant elle pèse sur le périmètre et les objectifs scientifiques. En effet, la politique de site appliquée aux unités, induit des regroupements (plus ou moins bien préparés) et cela rend difficile l'examen des projets et de leur pertinence. De plus, même si la taille des UMR augmente, l'injonction des tutelles à la cohérence du projet scientifique demeure.

De manière récurrente, la section s'interroge sur le « modèle » d'évolution de la structuration de nos laboratoires, qui conduit à la constitution de grandes unités, mono-site ou pluri-sites, rendant les cohérences scientifiques du projet difficiles à évaluer.

1.2.3. La recherche dans les ENSA

La situation de la recherche dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), demeure complexe. Les ENSA aspirent à peser dans la politique de site. Cependant la politique de la recherche dans les écoles est instable. Les financements de la formation par la recherche sont faibles avec par exemple 4 contrats doctoraux par an pour la vingtaine d'écoles d'architecture. Parallèlement, le statut des enseignants-chercheurs du MCC est encore en cours de réflexion. La tendance est de créer un statut ad-hoc aux ENSA, où le temps de travail se décomposerait en 1/3 d'enseignement, 1/3 de recherche et 1/3 de pratique.

2. Campagne d'accueil en délégation

Les instituts ont transmis à la section les dossiers de demande en délégation en février, en imposant un temps de traitement de 3 semaines. Après examen des dossiers dans ces délais serrés, la section a rendu son avis. Puis, les instituts ont réparti leur volant de délégation comme suit :

- 26 demandes relevaient de l'INSHS. La section a classé 14 candidats prioritaires pour l'obtention d'une délégation. L'institut a finalement attribué 5 délégations pour une année et 7 délégations pour un semestre (ou une année à 50 % ETP) ; parmi ces 7 demi-délégations, 6 correspondent à un renouvellement.
- 3 demandes ont été faites par des enseignants-chercheurs dans des UMR pilotées à titre principal par l'INEE. 1,5 délégation a été attribuée par la direction de l'Institut dont 0,5 pour un renouvellement.

3. Echanges avec les directions de l'INSHS et de l'INEE

La visite de Patrice Bourdelais (directeur INSHS), Pascal Marty (DAS section 39 INSHS) et Stéphanie Thiébault (directrice INEE) à la section s'est faite de façon simultanée. Marie-

Françoise André (DAS Interactions Hommes-Milieux à l'InEE), était excusée. Plusieurs sujets ont été abordés.

En préambule, S. Thiébault rappelle que l'INEE organise une réunion avec les présidents des sections le 8 juillet 2015 pour un bilan sur la campagne de concours 2015 et sur le déroulement des comités de visite des unités par l'HCERES. Cette réunion InEE est tenue chaque année et permet de faire de façon collégiale le bilan des actions de l'InEE et du travail des sections connectées à cet institut.

3.1. Les concours

Patrice Bourdelais, pour l'INSHS, se dit satisfait des résultats des concours et indique la poursuite de la même politique pour les recrutements en 2016.

La section souligne un vivier conséquent pour les postes CR1 et CR2, avec une très bonne qualité des dossiers et des auditions. Elle demande le maintien du nombre de postes pour ces concours. Concernant le concours DR2, un vivier important semble s'être constitué cette année (18 candidat.e.s ; candidatures de très haute qualité). La section indique qu'un retour à un concours avec 3 postes lui semble nécessaire. Pour la promotion en DRCE, la section regrette qu'aucune proposition n'ait abouti alors qu'une candidature faisait l'unanimité et était soutenue depuis plusieurs années (proposition de promotion antérieure à la présente mandature).

Patrice Bourdelais rappelle les différentes règles pour la définition du nombre de postes et de promotions. Pour les concours DR2, le nombre de postes est fixé au prorata du nombre de CR1 promouvables. Il rappelle également que le vivier DR2 peut fluctuer à l'occasion de mobilités vers l'université. Pour la promotion en DR1, le nombre de postes est au prorata du nombre de candidats : il est donc essentiel de ne pas faire d'autocensure. Pour les DRCE, l'INSHS dispose de très peu de postes (4 promotions pour les 10 sections cette année). Il s'agit donc de composer entre les différentes propositions au sein de l'INSHS et à l'échelle du CNRS, avec une attention à la parité (le directeur d'institut a affirmé que ce point est pris compte dans la décision finale du choix de la candidature).

A propos du nombre de postes, le CNRS demeure sous la coupe des décisions de Bercy. Patrice Bourdelais annonce qu'en SHS, on entre dans une période de baisse des départs à la retraite, donc une période avec moins de postes aux concours.

3.2. Les délégations

La section souhaite faire un point sur la campagne de délégation 2015 avec les deux directions d'institut.

Depuis plusieurs années, l'attribution du nombre de délégations ne se fait plus par institut mais par site. Un pool de délégations est ensuite donné par site et par institut. Cette année encore, l'INSHS a reçu 3 fois plus de demandes que de délégations possibles, tandis qu'à l'INEE, les demandes sont moins nombreuses, une partie des disciplines de l'INEE n'étant pas enseignées dans les universités.

La procédure demeure la même. Chaque institut classe les demandes à partir du classement remonté par les sections. La comparaison entre le classement de la section et celui du CS de l'Université est faite dans un second temps pour répondre à la répartition par site. La proposition est ensuite faite aux universités qui valident ou pas.

Le choix a aussi été fait pour les renouvellements de délégation de proposer 6 mois, ce qui permet de satisfaire plus de demandes. Ceci semble avoir été suivi de façon régulière (tous les collègues bénéficiant d'un renouvellement ont obtenu une ½ délégation).

3.3. Les règles d'évaluation des unités au regard de l'élargissement du périmètre scientifique

La section aborde la question de l'évaluation des unités au périmètre toujours élargi avec les 2 directeurs d'institut. Le regard global de la section sur une unité très élargie scientifiquement n'est pas chose aisée. Quelle mission doit avoir la section ? Évalue-t-on nos thématiques ou portons-nous un regard global au-delà de notre champ de compétence scientifique ? S'attache-t-on à évaluer la gouvernance de ces grandes unités ?

Patrice Bourdelais estime qu'une double question est soulevée. La politique de rapprochement/fusion des UMR dans les années 2000 a permis de supprimer des UMR ; rendre un avis sur les unités créées à cette période ne pose pas trop de difficultés. Le second mouvement est la constitution d'UMR pluridisciplinaires avec une difficulté dans le choix de rattachement aux sections disciplinaires. Les sections deviennent alors orthogonales aux nouveaux enjeux de ces UMR, le repérage des sections n'étant pas systématique à chaque mandature (à ce titre, il rappelle que les CID offrent plus de souplesse). L'interdisciplinarité est dans les UMR. Ce virage scientifique nécessite encore plusieurs années pour une bonne prise en charge de l'interdisciplinarité dans les évaluations. La gouvernance n'est pas le cœur du métier en section. L'évaluation doit pointer l'apport des recherches de l'unité pendant les 4 (ou 5) années écoulées. Le HCERES à son sens ne fait pas particulièrement bien en terme d'évaluation des unités interdisciplinaires.

S. Thiébault complète en précisant que si l'INEE est globalement en accord avec les avis donnés par l'HCERES, l'attention portée aux avis de pertinence donnés par les sections du CoNRS est grande. L'avis est, de son point de vue, plus fin et pertinent, l'HCERES tendant à lisser les propos. Du point de vue de l'INEE, c'est l'interdisciplinarité des unités qu'il faut regarder en priorité. S. Thiébault reconnaît cependant que certaines unités tendent à organiser des regroupements en réseau (type GDR) plus qu'en groupement de recherche. La section rappelle que les décisions stratégiques pèsent sur les fonctionnements des équipes. La directrice de l'INEE assure veiller à ce que les dispositifs en œuvre (type DIPEE) jouent un rôle de structuration et évitent ainsi les fusions. Sur le choix des sections, il en est de même pour l'évaluation de chercheurs « très interdisciplinaires », où on ne sait pas toujours quelle section choisir pour l'évaluation de l'activité.

La section estime que la co-évaluation des chercheurs entre une section et une CID est un progrès. Mais les unités ne sont pas évaluées par les CID.

3.4. Evolution des unités

Un point est fait sur la désuétisation du GREMMO au 1^{er} janvier 2016. Le CNRS a accompagné l'unité. Une proposition était une recomposition en EA au sein de l'ISH de Lyon. L'équipe, collectivement, ne l'a pas souhaité et n'a pas porté de nouveau projet d'équipe. Les personnels CNRS sont tous affectés sur d'autres unités.

3.5. La logique COMUE, la politique de site et le CNRS

La section souhaite revenir avec chacune des directions d'institut sur la position du CNRS dans la politique de site.

S. Thiebaut apporte une réponse synthétique : l'INEE, avec ses DIPEE, a une politique de structuration par site.

Selon Patrice Bourdelais, le paysage bouge beaucoup avec la mise en place des COMUE et des IDEX. Il expose sa vision sur le fonctionnement actuel, en distinguant, d'une part, les COMUE qui d'ores et déjà « fonctionnent bien », montrent la plus-value des SHS. D'autre part, il pointe du doigt les COMUE dans lesquelles les SHS « manquent de courage » dans la structuration en cours. Concernant celles-ci, il estime que « nous en paierons le prix et cela sera désagréable pour tout le monde ».

Concernant les affectations de chercheurs, Patrice Bourdelais dit constater que les nouveaux chercheurs demandent à 80 % les sites dotés d'un IDEX (AMU, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lille, Paris...). D'après lui, ce sont les décisions des chercheurs en matière de demande d'affectation qui feront le futur et précise que ces décisions seront très regardées par l'institut (il cite le cas de la section 40 en exemple). Il considère donc qu'avec cette tendance, les unités CNRS ne se maintiendront pas et n'émergeront pas dans les universités moyennes, et ce à moyen terme (mouvement en 8 à 10 ans). Il rappelle que le CNRS n'est maître que pour partie des affectations et qu'il est indispensable que les universités accompagnent la mobilisation des ressources, seule condition pour maintenir des UMR.

La section revient également sur la position du CNRS vis-à-vis des MSH. Patrice Bourdelais indique un maintien possible des MSH là où il n'y a pas d'UMR. Il est important que l'université joue le jeu en ne contrecarrant pas la volonté structurante d'une MSH. Les universités doivent instituer les MSH en composantes, signe d'un soutien réel et pendant à l'engagement du CNRS.

En parallèle à la politique des sites et aux relations avec les universités, la section interroge la direction de l'INSHS sur les possibilités de décharge pour les enseignants-chercheurs ayant un mandat au CoNRS (en particulier dans la perspective d'une mandature de 5 ans). Patrice Bourdelais indique que ce point est abordé dans les négociations avec les grands sites autour de la question plus large des décharges. Ainsi pour la participation au CoNRS comme pour la direction des UMR, l'offre de décharges varie selon les universités. Actuellement, les instituts opérant 1 ou 2 sections financent des décharges sur le quota des délégations. Mais pour l'INSHS, avec 10 sections opérées, cette solution n'est pas tenable (cela amputerait le volume de délégations). La section souligne un danger à court terme pour la prochaine mandature.

Plusieurs points concernant la place des SHS dans le paysage scientifique, dans l'exposé de Patrice Bourdelais, ont laissé la section 39 sur la réserve. La section a été particulièrement interpellée par la façon dont le directeur de l'institut déclare que les SHS françaises sont en situation de faiblesse et s'interroge sur l'effet de ce type de déclaration sur la communauté scientifique.

La section a décidé de formuler ses inquiétudes et ses préoccupations en rédigeant un texte qui a été relayé auprès du CSI de l'INSHS qui s'est tenu le 2 juillet 2015 :

« L'intervention du directeur de l'INSHS Patrice Bourdelais sur les enjeux des recompositions actuelles des sites universitaire et de recherche en COMUE, en lien avec les projets I-SITE (initiatives science – innovation – territoires – économie), a suscité un vif débat entre les membres de la section 39.

Ils ont ainsi jugé important de souligner (ou de rappeler) les effets de ces dynamiques sur la recherche scientifique, notamment la marginalisation des universités et des centres de recherches considérés arbitrairement comme non

prioritaires et l'accroissement des inégalités régionales et départementales en fonction des choix politiques et des capacités financières des territoires. Le risque est :

- 1^{er}ement que des « pépites » potentielles et insoupçonnées en matière de recherche disparaissent et
- 2^{èm}ement que l'objectif d'équité dans l'accès à la formation et la recherche soit remis en cause.

Face à ces transformations du monde universitaire et de la recherche et aux incertitudes qu'elles supposent, la section 39 attend du CNRS et, particulièrement de l'INSHS, la défense et le soutien de la recherche SHS, de ses spécificités, de sa diversité, de ses innovations et de son rôle social, ainsi qu'un positionnement clair et ferme par rapport aux enjeux de répartition des budgets colossaux mobilisés pour les programmes d'Investissement d'Avenir.

En conséquence, nous appelons à un débat national sur les critères effectifs d'attribution des dispositifs et des financements dédiés à l'enseignement supérieur et la recherche. »

4. Divers

- Le bureau d'automne a lieu le 18 septembre 2015.
- La session d'automne aura lieu du 22 au 23 octobre 2015 et sera précédé de l'Assemblée Générale des membres des UMR de la Section 39 le mercredi 21 octobre 2015 à 15h00 à Paris (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Belleville – Salle Bobenriether – 1^{er} étage - 60 boulevard de la Villette, 75019 Paris – Métro : Belleville ou Colonel Fabien). Chacun d'entre nous est convié à ce temps d'échanges entre les laboratoires et les membres siégeant à la section 39 du CoNRS. L'Assemblée Générale sera suivie du comité de liaison intersyndical.